



Henri Pézerat (1928 - † 2009):

Grâce à qui, CAOVA ayant appris que l'amiante tuait, fut encouragé à en secourir les victimes et à traquer Eternit

Un toxicologue de la marge à la centralité : entretien avec Henri Pézerat
Par Le Lay Stéphane et Lusson Julien

ITINÉRAIRE. Henri Pézerat, universitaire à Jussieu, toxicologue au CNRS, était l'une des figures emblématiques du combat contre l'amiante. Retour sur une vie de combats, dans un entretien réalisé quelques semaines avant son décès.

Pendant un siècle, malgré les preuves que l'amiante, largement utilisée dans de nombreuses industries, était, dans toutes ses variétés, un terrible cancérigène, des générations d'ouvriers y ont été confrontées, plus exactement, sur l'autel des profits et de l'emploi. Il a fallu le combat de plusieurs décennies de victimes de l'amiante ou de personnes exposées, pour que le gouvernement français se décide enfin, en 1997, à interdire définitivement tout usage de ce matériau mortel qui devrait selon les estimations, faire encore de 80 000 à 150 000 victimes dans les 20 prochaines années. Le « professeur » Henri Pézerat, qui fut universitaire à Jussieu et toxicologue au CNRS, fut sans conteste l'une des figures emblématiques du combat contre l'amiante, auquel il a consacré plus de trente ans de son existence, du comité anti-amiante de Jussieu à Ban Abestos en passant par l'association ALERT dont il fut l'un des fondateurs. Certains l'ont sur-nommé « le Juste de cette histoire insupportable ». Son combat ne s'est pas arrêté à l'amiante. Il fut également l'un des principaux acteurs, de puis les années 1970, des luttes pour la reconnaissance, la prévention et la réparation des risques professionnels. Cet entretien a été réalisé quelques semaines avant son décès, le 21 février 2009. Henri Pézerat aura combattu toute sa vie aux côtés des ouvriers et salariés victimes de l'impéritie des directions d'entreprises.

Mouvements : Comment êtes-vous arrivé à travailler dans le domaine de la santé au travail ?

Henri Pézerat : Je n'ai pas commencé par là, évidemment. Au début des années 1950, j'ai fait une école d'ingénieur de chimie à Lyon, et pendant ces années d'école je me suis ouvert au syndicalisme – étudiant d'abord – et à la politique. Dans l'ambiance de la guerre de Corée, je suis rentré au PC en 1952. Monté à Paris, j'ai été militant à la CGT, puis au moment de la guerre d'Algérie, avec le processus de déstalinisation en marche, je suis entré dans un des multiples mouvements de contestation au sein du PC (pour simplifier, d'origine trotskiste). Mais en mai 1968, j'ai rompu avec cette orientation politique et avec tout engagement politique direct, au profit d'un engagement dans des actions politiques plus concrètes.

Parallèlement, je suis entré au CNRS en janvier 1968, comme spécialiste des structures et propriétés de surface des argiles et de multiples autres minéraux (cette connaissance de la structure des solides et de leur réactivité m'aidera pour l'amiante), et j'y suis resté jusqu'à la fin de ma carrière, en 1993.



Manifestation syndicale à Paris, au début des années 70, dénonçant l'"UNIVERSITÉ POLLUÉE" de Jussieu et "AMIANTE = CANCER". Henri, à gauche, porte la banderole.

Dès 1971, j'ai travaillé à Jussieu. Comme à l'époque il n'y avait pas de syndicat CGT pour les chercheurs au CNRS, je suis entré au Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS), mais cela m'était difficile de militer en son sein : je ne me sentais pas en phase avec le corporatisme du milieu. J'y occupais donc une place marginale. Je me suis donc investi sur des problèmes de santé au travail sur le campus de Jussieu. Il y avait énormément à faire, on venait d'emménager dans un triste lieu qui n'avait pas été bien conçu pour un travail de laboratoire, en particulier par rapport aux problèmes de sécurité et de risques pour la santé. Mon intérêt pour ces questions est né à ce moment-là.

Et puis un élément a considérablement changé la donne : vers 1974-1975, on a découvert que l'on vivait dans un environnement hautement amiante, et donc j'ai été l'un des principaux animateurs du Comité Amiante de Jussieu. Officiellement, c'était un collectif intersyndical. Mais il était plutôt une structure ouverte, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de formalisme : il n'était pas déclaré comme association. Il tenait systématiquement des réunions hebdomadaires ouvertes à tous ceux qui voulaient venir et il n'y avait pas de responsables syndicaux en



Tag sur l'un des bâtiments de l'université de Jussieu à Paris

son sein. On tenait notre légitimité de notre place dans la lutte et de nos connaissances scientifiques. Ça pèse lourd quand vous traitez des problèmes de santé. L'une des règles principales était : « *on ne triche pas, on n'en rajoute pas. Il faut qu'on soit inattaquable au plan scientifique.* » Quand vous faites cela, il n'y a pas de problème. À Jussieu – que l'on a fait fermer trois ou quatre fois de suite ! –, on avait une audience importante. Un jour on a fait venir le grand spécialiste américain, Selikoff, pour une conférence : tous les pontifes français de la médecine étaient présents pour l'écouter ! On avait une crédibilité extrêmement importante. À l'époque nous avons dû éditer quatre journaux couleur entièrement consacrés à la lutte, et nous avons publié, chez Maspéro, l'ouvrage *Danger amiante* [1], premier livre en français à couvrir l'intégralité des problèmes.

Entre 1975 et 1980, nous avons donc eu une action importante pour faire émerger le problème des risques liés à l'amiante avec une idée permanente dans l'équipe : associer à ce que nous pouvions faire, une action syndicale dans les entreprises où les travailleurs étaient directement confrontés au problème de l'amiante. Le premier contact a été avec les ouvriers d'Amisol à Clermont-Ferrand, que l'on a aidé à faire connaître leur situation catastrophique : j'ai des photos de l'époque dans l'usine, avec des masses d'amiante en vrac partout jusqu'au plafond ! Les conditions étaient hallucinantes.

C'est la première fois qu'il y a eu, à Jussieu, une conférence de presse commune à deux confédérations syndicales (CGT et CFDT), un mouvement de consommateurs (Que choisir) et des syndicalistes de base. Pendant un moment on a cru réussir à faire travailler ensemble syndicats ouvriers et mouvements de consommateurs.

Tout ça s'est terminé le plus classiquement du monde : des réformes, des promesses et le retour au calme. Il y avait alors énormément d'articles de presse, des pleines pages dans les journaux où le syndicat patronal de l'amiante tentait même de se dédouaner par rapport à une entreprise comme Amisol, toute une campagne parallèle sur l'amiante dans le vin, etc. Le gouvernement était obligé d'agir et il a décidé de créer une nouvelle législation propre à l'amiante (décret de 1977), qui pour la première fois donnait une valeur limite de concentra-

tion de l'amiante dans l'air, et qui devait en principe créer une véritable prévention dans les entreprises qui travaillaient l'amiante. À partir de ce moment-là, dans les usines d'amiante (sauf Amisol où les ouvrières occupaient l'usine parce que le patron avait mis la clé sous la porte), tous nos contacts avec les syndicats ont été affectés. Pour eux, le problème c'était : 1/ l'emploi, 2/ on fait respecter le décret de prévention, et à partir de là on ne veut plus entendre parler de mouvements contestataires. En 1980, on a fait le bilan et on a réalisé qu'on était devenu complètement marginalisé, que l'on devait certes continuer à se battre pour la poursuite des travaux à Jussieu mais qu'au plan national nous étions maintenant trop isolés.

On avait dénoncé le décret dès sa sortie, en disant que c'était un décret alibi, que la norme de 2 fibres/cm³ d'air ne protégeait absolument pas les travailleurs du risque du cancer. Mais face au problème de l'emploi et du fait qu'à l'époque on n'avait pas de certitude concernant les produits de substitution (dans un contexte de forte propagande dénonçant les dangers de ces produits et où les données ne permettaient pas de trancher de façon nette sur cette question), on ne voulait pas apparaître en désaccord avec les syndicats. On était pour des précautions bien plus importantes que celles qui ont prévalu dans le décret de 1977, mais on n'allait pas jusqu'à réclamer l'interdiction de l'amiante pour ne pas se couper des syndicats. Il faut savoir que dans les usines d'amiante-ciment, de garnitures de friction, de textile amiante, on a été très peu entendu, à de rares exceptions près comme à Condé-sur-Noireau pour des raisons locales, la CFDT ayant été influencée par des militants du Secours rouge en Mai 1968 et ayant l'appui d'une forte association environnementale.



Henri dans un dépôt d'amiante d'Amisol en 1974

Il ne nous restait plus qu'à clore le Collectif amiante, on l'a alors transformé en « *Collectif Risques et maladies professionnelles* ».

M: Quand vous dites « on », cela renvoie à qui ?

H. P. : Le noyau du collectif amiante : peu de chercheurs – peut-être trois ou quatre – et surtout des techniciens de Jussieu (principalement des personnels administratifs) qui avaient été au premier rang du mouvement de mai 1968 dans cette université. C'était donc un peu l'héritage de mai 1968. Ces techniciens ne connaissaient rien à la chimie, ils ont tout appris sur le tas (notamment à partir des textes que l'on écrivait) et sont devenus de remarquables connaisseurs de tous les problèmes de l'amiante.

Les scientifiques non plus n'étaient pas spécialistes de l'amiante : les deux principaux étaient Alain Lascoux, un mathématicien, et moi, un physicochimiste. Mais ce n'est pas très compliqué d'apprendre avec un bon niveau scientifique, surtout dans un environnement comme le nôtre (Jussieu avait une bonne bibliothèque). On était capable très rapidement d'en remonter au corps médical français. En l'espace de deux à trois ans nous nous sommes heurtés plusieurs fois à des médecins, des pneumologues (dont certains ont reconnu que nous en savions plus qu'eux), mais comme nous potassions l'ensemble de la littérature internationale, on a été très vite au niveau, et capables d'apporter dans le débat des données originales. Par exemple, comme les explications du pneumologue Jean Bignon concernant le déclenchement du cancer lié à l'amiante ne me satisfaisaient pas, nous avons fait une publication au nom du collectif dans le congrès mondial du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), où l'on présentait une réinterprétation des études animales faites par un spécialiste américain pour savoir quels étaient les matériaux qui engendraient des mésothéliomes (cancers de la plèvre). On a montré, statistiquement et mathématiquement, que plus la longueur des fibres était importante, plus le nombre de cancers était important, et plus le diamètre des fibres était faible, plus le nombre de cancers était également important. Plus tard, avec mon équipe de chercheurs, que j'avais incitée à prendre le tournant de la toxicochimie inorganique pour expliquer au plan chimique la toxicité de tel ou tel produit, on a été parmi les premiers au monde, je pense, à mon-

trer que l'amiante, à partir de son activité de surface, engendre, dans un milieu biologique, des radicaux oxygénés extrêmement agressifs et dangereux pour toutes les macromolécules biologiques, y compris l'ADN [2].

Lors de la deuxième étape, entre 1980 et 1986, la composition du Collectif Risques et maladies professionnelles a changé : quelques techniciens de Jussieu étaient encore là, mais on a eu surtout un apport hors Jussieu, en particulier des médecins du travail. Notre objectif consistait à continuer de s'occuper de l'amiante, mais le centre de nos préoccupations était l'ensemble des problèmes de santé au travail dans les entreprises. Avec l'illusion que l'on allait pouvoir réussir à construire une bonne collaboration avec le monde syndical, principalement la CGT, pour des stages de formation, où nous venions avec l'apport de l'ensemble des données scientifiques que l'on pouvait récolter, et où les syndicats venaient avec l'expérience du terrain, la façon dont ils le vivaient, ce qu'ils en savaient, etc. On a eu comme ça un certain nombre de stages assez remarquables où l'on apprenait autant qu'ils apprenaient. Et puis au bout d'un certain temps, la CGT a arrêté ce type de stages sans argument très probant. Nous dépendions de la décision de la fédération de la métallurgie, on ne pouvait rien faire.

Cette période du Collectif risques et maladies professionnelles, si elle n'a pas rencontré beaucoup d'échos, fut cependant une période très riche en travaux sur des domaines extrêmement variés. Je peux citer en vrac, parmi les principales productions du groupe :

Un très important rapport sur les risques liés au plomb, avec prise en compte de tous les aspects, le plomb en milieu industriel, le plomb dans l'eau (saturnisme hydrique), le plomb dans les peintures (saturnisme des enfants), sans oublier le plomb dans l'essence qui donna lieu à la publication d'une brochure éditée par les Amis de la terre, document qui apportait toute la justification scientifique de l'interdiction de ces additifs aux carburants. Mais le document principal ne fut jamais édité, même après contact avec le syndicat CGT de Pennaroya à Noyelles Godault.

Un gros rapport également sur les risques liés au soudage à l'arc.

Une brochure sur les risques dans les garages, qui fut rééditée par la CFDT.

Un gros travail sur les risques de cancer du

poumon dans la mine d'or et la fonderie de Salsigne qui aboutit à la reconnaissance d'un grand nombre de ces cancers en maladie professionnelle.

Dans l'ensemble, malgré la qualité du travail produit, ce fut l'échec de notre tentative d'établir une collaboration avec des luttes ouvrières sur la santé, tout simplement parce qu'elles n'existaient pas. Il nous fallut songer à renoncer.

M : Mais qu'en était-il de vos rapports aux institutions ?

H.P. : J'ai pu remarquer pendant toute cette période que la toxicologie est une science que les industriels ne supportent pas, parce qu'elle ne s'intéresse qu'aux aspects négatifs pour la santé des nouveaux ou anciens produits et qu'elle met l'accent sur les polluants qui naissent de l'utilisation de tel ou tel matériau. La toxicologie, par extension a donc toujours été une discipline mal vue, y compris dans les instances académiques. Après mon départ à la retraite du CNRS, mon équipe a d'ailleurs été dissoute. On me tolérait comme chercheur parce que j'avais une production scientifique de haut niveau, mais comme j'étais inclassable, et que le CNRS est archicloisonné, je n'ai jamais pu soutenir efficacement des jeunes chercheurs pour obtenir des postes dans l'institution, permettant de perpétuer notre voie de recherche. De ce fait, y compris pour les problèmes liés à l'amiante, les médecins sont demeurés hégémoniques, et ils considèrent que seule leur approche permet de comprendre les choses. Or, cette approche, en général, est extrêmement réductrice.

M : Le cloisonnement institutionnel et des pressions externes font qu'à un moment donné la science s'arrête...

H. P. : Oui, on a l'impression qu'il y a des domaines interdits. Des domaines qui sont pourtant absolument essentiels pour l'ensemble de la société, en particulier pour les problèmes de santé, et ce sont des domaines pour lesquels il n'existe pas de relais politiques ou syndicaux. Alors que les recherches par exemple en toxicologie et toxicochimie permettent l'accumulation de nouvelles connaissances, et appartiennent au champ de la recherche fondamentale, elles sont complètement ignorées dans les deux grandes institutions de recherche.

Qui plus est ces connaissances contribuent à la définition d'une véritable prévention en milieu de travail. Mais ce souci-là n'existe pas au niveau du CNRS ou de l'INSERM [3]. En fait, ce qui intéresse les chercheurs, c'est d'être dans le vent des modes scientifiques : il faut innover, oui mais dans un domaine reconnu – mais par qui ? – comme un domaine important. Sinon, on est hors course... Voilà pour l'aspect scientifique des choses.

M : Et pour revenir à la dimension militante ?

H.P. : Suite à l'arrêt de notre deuxième collectif, nous nous étions dit qu'il fallait travailler autrement. J'étais allé voir les Canadiens, pour étudier la manière dont ils procédaient : en particulier, il y avait des rapports intéressants entre les syndicats et un certain nombre de scientifiques dans les universités. Je me suis dit alors qu'on serait peut-être mieux écoutés si on faisait alliance avec des gens qui ne soient pas seulement de simples militants, même médecins ou chercheurs. Je me rappelle d'une anecdote qui s'est déroulée du temps du premier collectif : on avait mené une bataille avec Que choisir pour dénoncer en particulier des produits pharmaceutiques vendus par la société Beaufour. Elle vendait une argile appelée Actapulgite que je connaissais bien en tant que spécialiste des argiles, et dont un scientifique allemand avait montré que chez les animaux, en injection intrapéritonéale, cela provoquait des mésothéliomes (cancers des séreuses). J'avais participé à la rédaction d'un papier dans le magazine, mais les titres n'étaient pas bons : Beaufour a donc attaqué Que choisir en justice. Et un jour, une délégation d'une vingtaine de personnes de Jussieu, en soutien à Que Choisir, est arrivée dans la salle d'audience, et l'avocat de Beaufour, Me Bredin, s'est adressé au président dans le cours de sa plaidoirie, en se retournant et en nous montrant d'un air dédaigneux. Effectivement, certains d'entre nous, chez les techniciens, portaient des tenues très bariolées et ne passaient pas inaperçus. Nous étions donc classés comme plutôt marginaux [rires]. Et quand on débarquait sous les dorures du Sénat, ça causait aussi des chocs ! Donc on s'est dit qu'il fallait qu'on crée une association un peu différente, à l'air plus respectable.

On a alors été à l'origine, avec un autre groupe, à partir de 1986, d'une troisième association, que l'on a nommée « *ALERT* », Association pour l'étude des risques du travail. Y participaient un certain nombre de médecins, comme Bernard Cassou, Dominique Huez, Jean Hodebourg, de la CGT, représentait les syndicalistes mais malheureusement un peu tout seul ; et puis il y avait des chercheurs militants comme Annie Thébaud-Mony et moi-même.

Précédemment la plupart des membres de l'ALERT avaient participé à la rédaction d'un livre, paru à La Découverte (il faudrait d'ailleurs le réécrire aujourd'hui !). Bernard Cassou en était l'un des principaux initiateurs et on avait été une centaine à travailler dessus : Les risques du travail. Pour ne pas perdre sa vie à la gagner [4], sous la direction de Cassou, Huez, Mousel, Spitzer et Touranchet. Pendant plusieurs années, il fut le bouquin de chevet de tout un chacun dans ce secteur, apparemment y compris dans les organismes institutionnels... Il a eu un grand impact ! Et en fait, ALERT était l'enfant du mariage entre ce bouquin et le collectif « *Risques et maladies professionnelles* ».

Avec l'ALERT, on a notamment réussi deux initiatives importantes. Un colloque sur la silicose à Lille, sachant que l'on était seulement en fin d'une période où nous avions, pendant plusieurs dizaines d'années, de 800 à 1 000 morts par an de silicose. Nous avons fait venir en particulier un spécialiste anglais, que les copains anglais n'aimaient pas d'ailleurs, mais qui était quand même nettement préférable à nos spécialistes français, qui dissimulaient les ravages de la pneumoconiose chez les mineurs. Puis tout un ensemble d'initiatives sur la question des cancers professionnels avec le soutien d'un film « *Les vaches bleues* » sur les cancers dans la mine et la fonderie d'or à Salsigne, un colloque assez important qui a été un peu le coup d'envoi – comme question d'actualité permanente – de ce problème des cancers professionnels, et enfin la publication d'une brochure avec la participation de plusieurs humoristes connus, toujours sur le même sujet.

M : Comment accueillez-vous finalement la décision du gouvernement français d'interdire l'amiante à la fin des années 1990 ? C'est quand même une victoire pour vous...

H. P. : Avant d'en arriver à l'interdiction, il a fallu pendant quelques années convaincre et rassembler les forces. En 1993, j'étais mis à la retraite mais j'avais obtenu de pouvoir garder mon bureau à Jussieu pendant deux ans, et de là j'ai repris, presque à plein-temps, la croisade pour alerter sur les risques de la politique d'usage contrôlé de l'amiante, d'abord au sein des universités puis dans des cercles de plus en plus larges, y compris dans la presse. J'ai exposé en détail toute la question au sein de l'ALERT, qui s'est alors engagée aux côtés de la FNATH [5], du comité anti-amiante de Jussieu nouvellement créé et de la Ligue contre le cancer du Val-d'Oise. Ce sont ces quatre associations qui par la suite ont créé l'ANDEVA (association nationale de défense des victimes de l'amiante). Mais l'ALERT était de fait la seule composante qui connaissait bien l'ensemble de la question de l'amiante. À ce moment-là, nous devenons les interlocuteurs essentiels de l'État sur cette question, jusqu'à l'interdiction. Et au-delà pour toutes les questions touchant la prévention et la réparation des maladies professionnelles. Les organisations syndicales, déconsidérées par leur participation au CPA (Comité permanent amiante), le lobby patronal, mirent quelques mois à rejoindre la lutte.

Dans les négociations finales avec le ministère, j'avais deux casquettes, celle de l'ALERT et celle de la CGT. Selon les réunions, j'utilisais l'une ou l'autre. C'est nous qui avons mené toute la bagarre pour la valeur limite à 0,1 fibre par centimètre-cube, contre l'INRS [6] et contre le patronat évidemment... Des séances mémorables ! J'étais accusé d'être à la tête d'un complot international, par Péricart, le représentant du Medef ! Il me prenait directement à partie, c'était pas mal.

Cela avait commencé par une grande campagne de presse. Et puis un jour, j'étais à Jussieu, je reçois un coup de fil de Jean-Luc Pasquier, qui était alors responsable du dossier des maladies professionnelles au ministère du Travail. Il me connaissait parce que je siégeais depuis des années, comme expert de la CGT, à la Commission des maladies professionnelles. Pasquier, c'était la voix de son maître. Il me dit, « *Pézerat, ça ne peut plus continuer comme ça cette affaire sur l'amiante, il y en a plein la presse, plein les journaux, qu'est-ce qu'il faut faire ?* ». Alors je lui dis, premièrement il faut que vous abandonniez le Comité permanent amiante, le lobby patronal dans le-

quel il y avait effectivement le ministère, les syndicats et quelques autres sous la houlette du patronat de l'amiante. Ensuite, vous réunissez tous les gens qui comptent dans ce domaine, je viendrai et j'aurai à m'exprimer sur chacun des sujets touchant à l'amiante. Une grande réunion fut alors organisée où il y avait tous les pontes des ministères du Travail et de la Santé ! Elle était intéressante. Et je me disais « *nom de dieu, ça passe ou ça casse !* », mais il fallait que ça passe, parce que je les sentais tous très mal à l'aise. Cela a basculé au moment où j'ai présenté les chiffres sur les morts par mésothéliome, qui étaient absolument contradictoires avec ce que racontait le CPA. Mes interlocuteurs ne savaient pas quoi dire. C'est alors que Marcel Goldberg, qui représentait l'INSERM, a validé, pour l'essentiel, les chiffres que j'avancés. C'est à ce moment-là également que Goldberg a proposé aux ministères l'expertise INSERM qui a servi ultérieurement de justification scientifique à la décision du gouvernement français d'interdire l'amiante.

Bien que j'étais l'un des principaux experts sur le sujet en France, l'INSERM a refusé que je fasse partie de la commission d'expertise, pour que le résultat ne soit pas suspect ! Dans le même temps, ils avaient engagé les experts du CPA ! C'était ridicule ! Bon, je peux en rire parce qu'au bout du compte on a gagné.

M : Au-delà du cas de l'amiante, quels rapports entretenait à l'époque l'ALERT avec les institutions sur les questions des risques du travail ?

H.P. : Je n'ai pas souvenir – en dehors du cas de l'amiante – de rapport entre les institutions et l'ALERT. L'ALERT était plutôt un cercle de discussion, plus qu'un outil pour répondre à la demande sociale. Une majorité des membres écartaient toute idée de venir en référent aux côtés des victimes du travail qui s'adressaient à nous.

Pendant plus de vingt ans, et encore aujourd'hui, j'ai reçu régulièrement des demandes d'aide de victimes du travail. Pendant longtemps, mais j'ai abandonné, j'ai répondu sur papier à en-tête de l'ALERT, sans contrôle ni information de qui que ce soit. Mais cela fait maintenant plusieurs années que l'ALERT est morte. Il reste à l'officialiser. Elle n'a jamais été un véritable instrument de contestation des institutions, sauf sur cette question de l'amiante.

M : Chaque institution a ses propres buts, ses propres enjeux, ses propres mécaniques qui font qu'elle peut entrer en contradiction avec les autres... Vous n'avez jamais cherché à les utiliser ?

H.P. : En fait, les contradictions entre les institutions jouent peu de rôle dans le champ santé-travail, ne serait-ce que parce qu'elles sont – par nature – conservatrices. Un cas particulier cependant, celui de l'INRS, association issue directement du paritarisme, et donc sous un contrôle plus direct du patronat. J'ai eu à mener de sévères controverses avec cette institution, au moment du licenciement d'un chercheur (André Ciccollela) d'ailleurs membre de l'ALERT, et suite à plusieurs publications scandaleuses en épidémiologie. Mais dans ces conflits les autres institutions sont restées muettes.

Mais pour en revenir à l'ALERT, elle ne se réunit plus depuis de longues années. De fait elle n'existe plus. Cette autodissolution n'est pas étrangère au fait que le fort investissement de l'association dans l'Andeva a accentué les clivages entre les membres. Qui plus est l'âge, les postes dans diverses institutions, une certaine respectabilité, tout ceci tend à émousser la contestation. Il est cependant indispensable que se crée une nouvelle association travaillant sur l'ensemble des risques professionnels et environnementaux. Je peux en donner quelques exemples dans lesquels je me suis souvent senti un peu seul, regrettant le travail en équipe des deux premiers collectifs.

C'est ainsi que je suis intervenu dans quelques cas où les risques dans l'environnement de diverses entreprises ou de leur friche, étaient, à mon sens évident. À Gaillon, dans l'Eure, j'ai mené aux côtés d'une association de défense de l'environnement une lutte pour faire reconnaître un excès de leucémies dans la population de la ville, au voisinage d'une usine de pesticide, pendant une période donnée (ce que l'on appelle un cluster). Lutte contre les principales autorités régionales, le préfet et surtout le Professeur de Santé publique de Rouen, qui a tout fait pour remettre en cause les résultats de l'InVS [7].

À Mortagne au Perche, j'ai tenté en vain d'obtenir une enquête sur ce qu'avaient pu être les rejets d'une usine d'équarrissage pendant la période la vache folle, en relation avec l'exis-

tence d'un cluster de quatre cas de cancer d'enfant dans le village.

À Vincennes, six cas de cancer d'enfant en quelques années, au voisinage immédiat de la friche laissée par Kodak. Là encore, intervention seul d'abord puis en appui d'une association locale. À cette occasion nous avons mobilisé pendant quelques années toutes les institutions concernées, tenu des réunions publiques avec plus de six cents personnes en présence du directeur de la Direction générale de la santé. Nous nous sommes fortement heurtés à l'InVS, l'INSERM, l'INERIS [8] qui se sont réfugiés derrière le rôle du hasard.

Dernier exemple : j'ai rédigé récemment un projet de recours en Conseil d'État contre une nouvelle rédaction du tableau de maladie professionnelle n° 1, consacré aux affections dues au plomb et à ses composés (requête en annulation d'un décret du 9 octobre 2008, ndlr). Ce nouveau tableau est absolument scandaleux parce que contraire à ce qu'on appelle la présomption d'imputabilité d'origine, qui est un des fondements de la législation sur les maladies professionnelles. Ce principe fonctionne d'une manière très simple. À partir du moment où votre maladie est caractérisée dans la colonne de gauche du tableau de maladies professionnelles, et qu'une exposition est répertoriée dans la colonne de droite, dans les conditions définies par la colonne centrale, vous êtes reconnu. Et on ne cherche pas à savoir si votre maladie a bien été provoquée par l'exposition consignée dans la colonne de droite. Par exemple, si vous avez une encéphalopathie et que vous avez été exposés au plomb, vous avez droit à une reconnaissance et à une réparation. Mais aujourd'hui, la nouvelle rédaction prévoit diverses conditions pour vérifier que cette maladie est bien due au plomb – et non par exemple à la maladie d'Alzheimer. Ce principe de présomption d'origine, en France, permet de rejeter tout « *diagnostic différentiel* », contradictoire avec le principe de présomption d'origine. Il faut donc attaquer ce tableau en Conseil d'État, mais on ne peut le faire à titre individuel. Alors au nom de qui, de quoi ?

Heureusement, une association des victimes du saturnisme a accepté de prendre en charge le projet. Mais ce n'est pas toujours le cas ! Il est sorti en 2007 des tableaux sur les solvants, absolument scandaleux également, mais je ne les ai pas vus à temps, et de toute fa-

çon je n'avais l'aide ni d'un syndicat ni d'une association ! Il y a donc un vide. Il est impérieux que se crée à nouveau une structure qui soit capable d'ester en justice sur l'ensemble des problèmes de santé au travail.

M : Cela renvoie à la question du rôle du syndicalisme... Quand on vous entend, il paraît étonnant que l'interpellation de la CGT ne se traduise pas par une action immédiate. Surtout dans la période actuelle, où la question de la santé au travail reprend de l'ampleur...

H.P. : Vous avez raison mais malheureusement actuellement les syndicats, au niveau national, apparaissent paralysés sur la question de santé au travail. J'ai siégé longtemps à la Commission des maladies professionnelles au titre d'expert pour la CGT. J'avais prévenu que je voulais pouvoir dire ce que j'avais à dire. On se connaissait suffisamment et Jean Hodebourg, responsable en titre, m'avait fait confiance. Pendant ces années, la CFDT était représentée par Jean-Claude Zerbib, qui faisait du bon travail. Et la FNATH était représentée par Marc Soulas. À nous trois, on arrivait à faire, de temps à autre, progresser les questions en débat. C'est dans cette période qu'on a fait passer quelques points essentiels de la législation sur la réparation des maladies dues à l'amiante. Par exemple, la reconnaissance du cancer du poumon dû à l'amiante dans le tableau 30 bis. Il est vrai que nous étions alors dans la seconde crise générale de l'amiante (à partir de 1994), donc dans une période hautement favorable. Mais cette période est révolue et l'alliance MEDEF-CGPME [9] en profite.

M : Ce que vous décrivez sur les tableaux des maladies professionnelles rappelle les tendances observées avec les suicides au travail où la tendance est de renvoyer aux causes externes au travail pour pouvoir déresponsabiliser l'organisation du travail. On le voit avec le rapport Nasse-Légeron par exemple...

H.P. : C'est exact, mais si la riposte est très insuffisante au niveau national il y a cependant au niveau de quelques entreprises de remarquables foyers de lutte... Je vois par exemple le travail effectué à Commentry, avec le syndi-

cat CGT et l'Association des malades de la chimie dans une énorme usine de chimie, ADIS-SEO, qui fabrique des suppléments de nourriture animale : vitamine A, vitamine E, méthionine... Ayant rencontré les responsables du CHSCT [10] à l'occasion d'un voyage à Clermont-Ferrand, ils me disent « on ne comprend pas, il y a de plus en plus de gars de l'atelier de la vitamine A qui se retrouvent avec un cancer du rein, qu'est-ce que tu en penses ? » On échange et ils me nomment expert au CHSCT en 2002. On avait alors dix cas de cancers du rein sur des salariés de l'usine, dont neuf avaient travaillé dans l'atelier de la vitamine A ouvert en 1981. Les premiers cancers s'étaient manifestés en 1992, dix ans après l'ouverture. Aujourd'hui, on en est à trente cas de tumeurs du rein.

En 2002, un journaliste du Monde était descendu à Commentry et avait fait un bon papier, qui avait été largement repris. Il nous faut recommencer parce que, malgré trente cas déclarés, on n'a toujours pas obtenu la substitution du produit, bien repéré, à l'origine de ces tumeurs. La lutte porte sur trois exigences : la reconnaissance des maladies professionnelles, la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur, et surtout, la substitution du produit en cause parce qu'on peut prévoir maintenant une épidémie de cancers du rein au moins jusqu'en 2018 ou jusqu'en 2020, en fonction des temps de latence. Pour l'instant, on gagne sur les deux premiers objectifs, mais pas encore sur la substitution, parce qu'elle va coûter des dizaines de millions d'euros et que l'adversaire est de taille, l'État chinois. Ce qu'il y a de remarquable à Commentry, c'est non seulement la bataille menée par le syndicat, mais aussi celle menée par l'association des malades de la chimie. Souhaitons qu'à partir de luttes comme celle-ci, sous réserve qu'elles se généralisent, il sera possible un jour d'enclencher un mouvement national. L'enjeu, c'est de fédérer les énergies et les compétences.

M : 30 ans de luttes... Et maintenant ?

H.P. : Maintenant, je suis en retraite et j'ai des problèmes de santé sérieux, mais je continue à m'occuper de Ban Asbestos-France et d'affaires comme celles de Commentry. J'essaie par exemple de faire prendre en compte le problème des cancers dans les usines de produits finis en PVC (secteur de la plasturgie). A priori, le PVC ne devrait pas poser de problè-

me. Or, pour passer des granules de PVC issus de la polymérisation du chlorure de vinyle, à des produits finis en PVC, il faut ajouter des tas de produits. J'ai rédigé récemment un rapport sur ce sujet, en liaison avec les observations dans une usine de l'Aveyron où l'on a pu constater de nombreux décès par cancers chez les ouvriers. Quand on observe le détail des produits auxquels ils ont été exposés, il y a au minimum trois produits CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxique, ndlr) dont deux peuvent à coup sûr être à l'origine des excès de cancers observés. Le responsable du CHSCT fait un gros travail, mais pour avancer il faudra faire comme à Commeny, c'est-à-dire répertorier rigoureusement tous les malades, pour être véritablement capable de parler en leur nom. C'est un énorme boulot et la CGT aussi active qu'elle puisse être sur une entreprise, ne peut pas tout faire. D'où la nécessité d'une jonction entre une organisation syndicale et une association. On ne peut pas y arriver autrement, c'est impossible. ■

C'est Henri qui...

...Refusait de mettre des gants quand il prenait à pleines mains les sales affaires.

...Dénonçait les manœuvres des propagateurs de toxiques qui chaque matin, pendant un siècle, les déposaient secrètement sur les places de travail.

...Répondait illico aux problèmes les plus ardues que nous lui posions, nous les ignares que la vérité passionnait.

...Travaillait sans relâche pour que justice soit faite, une fois pour toutes et pour toutes et tous

...Défendait sans mollir l'évidence des faits, contre vents de ragots et marées de menaces.

...Riait bien quand on le taxait d'alarmisme car, avec le temps, il a toujours fini par rire le dernier.

...et bien Henri, Merci !

François, 16 février 2009.

NOTES

[1] Collectif intersyndical sécurité des universités-Jussieu C.F.D.T., C.G.T., F.E.N. Danger ! Amiante, Éditions Maspero, coll. « cahier libres » 334, Paris 1977.

[2] Acide désoxyribonucléique

[3] Institut national de la santé et de la recherche médicale

[4] B. CASSOU, D. HUEZ, M-L. MOUSEL, C. SPITZER et A. TOURANCHET-HEBRARD (dir.), Les risques du travail. Pour ne pas perdre sa vie à la gagner, Éditions La Découverte. Paris, 1985.

[5] Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés.

[6] Institut national de recherche et de sécurité

[7] Institut de veille sanitaire

[8] L'Institut national de l'environnement industriel et des risques

[9] Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises

[10] Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

<http://mouvements.info/henri-pezerat-un-toxicologue-de-la-marge-a-la-centralite/>

16/02/196

H. Pezerat
10 rue du Commandant Jean Duhaill
94120 Fontenay - Bois
48764907

François Bellin

Bonjour
Il semble bien que ce soit l'Eternit-Suisse qui revienne le plus largement dans le Troisième Monde et en particulier au Brésil.

Peut-être pourrais-tu essayer d'en savoir un peu plus sur place et voir à faire connaître en Suisse la situation réelle d'Eternit Suisse par rapport à l'amiante.

Merci de me tenir au courant

Amicalement
Henri

Extrait d'une lettre d'Henri incitant à suivre la piste d'Eternit Suisse